

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022 À 19H30

PRESENTS : 14 - QUORUM : 8

Laurette BREDÈCHE	Emmanuel GAUDY	Charles REY
Josette CHANTERANNE	Ida GIRAUD	Frédéric SABY
Odile CHOMETTE	Françoise IMBAUD	Bernard THOMAS
Fernand DE CASTRO	Marie-Jeanne LABONNE	Didier VILLEDIEU
André FOURNIER	Franck PERE	

EXCUSE :

- ✓ Dominique FOURNIER, pouvoir à Franck PERE

INVITEE :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 16 février 2022
3. Compte administratif 2021 - Budget Principal
4. Compte de Gestion 2021- Budget Principal
5. Affection de résultat 2021 – Budget principal
6. Vote des taux d'imposition 2022
7. Budget primitif 2022 – Budget principal
8. Compte administratif 2021 – Budget Assainissement
9. Compte de Gestion 2021 – Budget Assainissement
10. Affection de résultat 2021 – Budget Assainissement
11. Budget primitif 2022 – Budget Assainissement
12. SIRB : Extension du périmètre du SIRB
13. CNAS : Convention inter collectivités
14. Questions diverses

- Présidence : Frédéric SABY
- Secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE

- La séance débute à 19H40.

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Frédéric SABY procède à la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote.

✓ Vote : 15 voix pour

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022

Frédéric SABY explique que depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque commune est tenue de rédiger un procès-verbal et non un simple compte rendu des séances de conseil municipal. Ce document doit relater les différents débats et préciser le vote des décisions sous la même forme que les délibérations. De plus, il doit être publié dans un bref délai.

Chaque membre du conseil a donc été destinataire du procès-verbal de la séance du 16 février 2022 rédigé selon la nouvelle réglementation.

Frédéric SABY le soumet au vote.

✓ Vote : 15 voix pour

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNE

Frédéric SABY, Marie-Jeanne LABONNE et Laurie CHEFDEVILLE, présentent conjointement le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 du budget principal à l'aide du document de synthèse élaboré en amont par la commission « finances » et dont chaque membre du conseil municipal a été destinataire.

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2021	Proposé en 2022	Chapitres	Réalisé en 2021	Proposé en 2022
Charges à caractère général	176 735,27	215 422,00	Excédent antérieurs	106 854,00	65 536,30
Charges de personnel	186 381,53	228 130,00	Atténuation de charges	4 068,95	6 000,00
Atténuation de produits	1 911,00	3 000,00	Produits de service du	30 669,50	31 850,00
Dépenses imprévues			Impôts et taxes	293 429,82	272 599,00
Transfert entre sections	17 297,00	17 297,00	Dotations et subventions	145 499,28	150 400,00
Charges de gestion courante	92 378,70	95 272,00	Autres produits de gestion courante	52 175,35	50 650,70
Charges financières	12 760,14	15 000,00	Produits financiers	4,08	5,00
Charges exceptionnelles		3 320,00	Produits exceptionnels	12 800,04	400,00
TOTAL	487 463,64	577 441,00	TOTAL	645 501,02	577 441,00

Au fur et à mesure de la présentation des chiffres, des explications sont données sur divers points, notamment sur l'augmentation des prévisions de certaines dépenses pour l'année 2022.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2022 sont en hausse pour les charges à caractère général en raison notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie, du carburant et de l'alimentation.

Celles des charges du personnel le sont également compte tenu des avancements de grade et des majorations de salaires auxquels pourront prétendre certains agents au cours de l'année.

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Réalisé en 2021	Reste à réaliser	Proposé en 2022	Chapitres	Réalisé en 2021	Reste à réaliser	Proposé en 2022
Déficit reporté				Excédent reporté	2 316,00		
Report sur apports			500,00	Produits de cession			
Emprunts et dettes	75 667,75		71 500,00	Transfert entre sections	17 297,00		17 297,00
Immobilisations incorporelles	5 527,48	19 000,00		Dotations	62 707,33	9600,00	132 001,08
Subventions versées			5 500,00	Subventions	37 459,47	24 000,00	31 000,00
Immobilisations corporelles	4 004,53	22 000,00	59 500,00	Emprunts et dettes	1 455,00		800,92
Immobilisations en cours	121 136,12		36 699,00	Immobilisations corporelles			
TOTAL	206 335,88	214 699,00		TOTAL	121 234,80	214 699,00	

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **De valider** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

4. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Laurie CHEFDEVILLE présente le compte de gestion du budget principal émanant de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.

Celui-ci fait apparaître un excédent de 51 183,38 € en section de fonctionnement et un déficit de 92 502,00 € en section d'investissement pour l'année 2021.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2020, ainsi que le montant des restes à réaliser, il en résulte un excédent de 158 036,82 € en section de fonctionnement et un déficit de 92 502,00 € en section d'investissement.

Frédéric SABY propose le vote du compte de gestion.

✓ Vote : **15 voix pour**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **déclare** à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ Que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

5. AFFECTATION DE RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2021 est présentée par Laurie CHEFDEVILLE.

Une partie du montant de l'excédent de la section de fonctionnement soit 65 534,82 € sera reportée à l'exercice 2022 et le solde soit 92 502,00 € sera affecté à la section investissement afin de combler le besoin de financement de cette section.

✓ Vote : **15 voix pour**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **d'affecter** le résultat comme suit :

- Compte 1068 :
 - **Excédent de fonctionnement capitalisé** : 92 502,00 €
- Ligne 002 :
 - **Excédent de résultat de fonctionnement reporté** : 65 534,82 €

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Frédéric SABY explique les taux d'imposition de la taxe directe de la commune sur les propriétés bâties et non bâties sont inchangés depuis 1993.

Or, en considérant l'évolution des charges de la commune, il paraîtrait nécessaire d'appliquer une majoration de ces taux.

La commission communale des « finances » réunie en amont, a proposé d'appliquer une majoration modérée des taux d'imposition basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE pour l'année 2021, soit 1,6 %.

Frédéric SABY propose donc de retenir une majoration de 1,6% des taux d'imposition de la commune pour l'année 2022.

Il rappelle que la part communale et la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie sont fusionnées depuis l'année 2021. Cette dernière était de 20,48% pour l'année 2021 et reste inchangée pour l'année 2022.

Le taux proposé pour les propriétés non bâties serait donc de 20,48 % (part départementale) + 12,37 % (part communale) majorée de 1,6%, soit un total de 33,05%.

Le taux proposé pour les propriétés non bâties serait de 129,87 % majoré de 1,6 %, soit 131,95%.

La proposition de majoration des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2022 ainsi que les nouveaux taux calculés sont soumis au vote.

✓ Vote : **15 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, l'unanimité des membres présents :

↳ **De modifier** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

- ✎ **D'approuver** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit : 33,05% pour la Taxe Foncière Bâtie (part communale de 12,57 % + part départementale de 20,48%) et 131,95 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

7. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif du budget principal tel que présenté auparavant.

✓ Vote : 15 voix pour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

✎ **De valider** le budget primitif 2022 du budget principal de la commune.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Frédéric SABY, Marie-Jeanne LABONNE et Laurie CHEFDEVILLE, présentent conjointement le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 du budget Assainissement à l'aide du document de synthèse élaboré en amont par la commission « finances » et dont chaque membre du conseil municipal a été destinataire.

BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2021	Proposé en 2022	Chapitres	Réalisé en 2021	Proposé en 2022
Charges à caractère général	9 859,00	14 000,00	Excédent reporté	6 719,00	
Transfert entre sections	10 962,00	10 962,00	Transfert entre sections		
Charges financières	1 429,58	3 500,00	Vente de produits	10 014,37	10 000,00
			Subvention d'exploitation	15 000,00	18 462,00
TOTAL	22 250,58	28 462,00	TOTAL	31 773,37	28 462,00

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Réalisé en 2021	Reste à réaliser	Proposé 2022	Chapitres	Réalisé en 2021	Reste à réaliser	Proposé en 2022
Immobilisations incorporelles	15 300,00		20 000,00	Subventions investissement	145 639,05	100 000,00	20 000,00
Immobilisations corporelles			2 000,00	Emprunts	300 000,00		53 255,21
Immobilisations en cours	530 187,03	100 000,00	60 000,00	Dotations	6 793,11		9 782,79
Opérations financières	8 063,74		12 000,00	Transfert entre sections	10 962,00		10 962,00
				Résultat reporté	6 207,00		
TOTAL	553 550,77	194 000,00	TOTAL	489 601,16	194 000,00		

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2021 du budget assainissement.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **De valider** le compte administratif 2021 du budget assainissement de la commune.

9. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Laurie CHEFDEVILLE présente le compte de gestion du budget Assainissement émanant de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.

Celui-ci fait apparaître un excédent de 2 763,79 € en section d'exploitation et un déficit de 90 156,61 € en section d'investissement pour l'année 2021.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2020, ainsi que le montant des restes à réaliser, il en résulte un excédent de 9 482,79 € en section d'exploitation et un déficit de 83 949,61 € en section d'investissement.

Frédéric SABY propose le vote du compte de gestion.

✓ Vote : **15 voix pour**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **déclare** à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ Que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

10. AFFECTATION DE RESULTAT 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2021 est présentée par Laurie CHEFDEVILLE.

La totalité du montant de l'excédent de la section d'exploitation soit 9 482,79 € sera affecté à la section investissement afin de combler une partie du besoin de financement de cette section.

✓ Vote : **15 voix pour**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **D'affecter** le résultat comme suit :

- Compte 1068 :

- **Excédent d'exploitation capitalisé** : 9 482,79 €

11. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif du budget Assainissement tel que présenté auparavant.

✓ Vote : 15 voix pour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **De valider** le budget primitif 2022 du budget Assainissement de la commune.

12. SIRB : EXTENSION DU PERIMETRE DU SIRB

Frédéric SABY explique que la commune de Saint-Ours-les-Roches a fait part au SIRB de son intérêt pour une adhésion au syndicat.

Lors de la réunion du Comité Syndical en date du 23 septembre 2021, l'acceptation de l'extension du périmètre du SIRB au territoire de la commune de Saint-Ours-les-Roches a été votée à la majorité de membres présents.

L'adhésion de cette commune présenterait des avantages en matière de développement économique, touristique d'aménagement, notamment.

Un débat entre les membres du conseil municipal s'en suit sur l'impact financier de l'adhésion à la charge de la commune de Saint-Ours-les-Roches. Le coût devrait être en adéquation avec le montant des subventions exceptionnelles réclamées aux communes membres du syndicat afin de rétablir sa situation financière.

Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Frédéric SABY précise que la délibération qui doit être prise porte seulement sur l'extension du périmètre du SIRB à la commune de Saint-Ours-les-Roches.

La proposition est soumise au vote.

✓ Vote : 15 voix pour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **D'accepter** l'extension du périmètre du SIRB au territoire de la commune de Saint-Ours-les-Roches.

13. CNAS : convention inter-collectivités

Laurie CHEFDEVILLE que l'employée de l'Agence Postale Communale est aussi salariée à temps non complet de la commune de Pontaurmur et mise à disposition de la Communauté de Commune Chavanon Combrailles et Volcans.

Lors de son affectation à la commune de Pontaurmur, une convention proposée par le CNAS, portant sur la répartition des cotisations entre les deux communes avait été signée.

Or, suite à cette convention, l'agent concerné ne figure plus sur l'effectif 2022 du CNAS de notre commune.

Il y a donc lieu de modifier la convention et de répartir pour moitié la cotisation sur les deux communes concernées.

La proposition de modification est soumise au vote :

✓ Vote : 15 voix pour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **D'appliquer** le prorata sur la cotisation CNAS, soit 50% pour la commune de La Goutelle et 50% pour celle de Pontaumur.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Accueil de réfugiés ukrainiens : la préfecture effectue actuellement un recensement des locaux et logements vacants au sein des communes pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.

A l'heure actuelle, aucun logement adapté ou local communal n'est disponible. La situation et les possibilités d'hébergement seraient revues si un des logements communaux venait à se libérer.

- PLU : l'enquête publique prévue devrait être reportée en attente de l'avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Le document initial de saisine de cet organisme ne faisant pas état du décret sur l'environnement, un nouvel envoi a dû être effectué.

- Elections présidentielles : Laurie CHEFDEVILLE présente le planning de tenue du bureau de vote des deux tours de l'élection qui convient à tous les membres du Conseil Municipal.

La séance se termine à 23h20.

La secrétaire,

Le maire,